

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
46 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 1er.  
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de  
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,  
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 29 janvier 1848.

## DU BUDGET.

En voyant les ministres chaque année surcharger le budget de nouvelles dépenses, augmenter le déficit, accroître la dette flottante, contracter des emprunts toujours insuffisants, employer à solder le budget ordinaire la réserve de l'amortissement, qui non seulement ne sert pas à l'objet primitif de sa création, mais encore est détournée des travaux extraordinaires, beaucoup de gens se demandent si ces ministres sont des aveugles ou des joueurs désespérés, des aveugles qui roulent vers un précipice sans s'en apercevoir, ou des financiers doués de plus de hardiesse que de bonne foi, sachant parfaitement où ils vont, trompant sciemment le pays sur les résultats que doit avoir leur gestion. Le doute a pu être quelque temps permis : l'art de grouper les chiffres est absolument semblable à la statistique ; on fait dire à ceux-là tout ce que l'on veut, comme on tire de celle-ci la preuve de tout ce que l'on croit ou de ce qu'on désire persuader, et l'on a fait, depuis quelques années, un tel abus des chiffres, on les a si bien alignés, présentés en si bon ordre, enveloppés de tant de promesses, qu'en vérité il n'est pas étonnant que l'on ait jeté de l'incertitude dans les esprits.

Mais les paradoxes en finances, les mensonges ou les illusions en chiffres sont des moyens de gouvernement fort précieuses, et l'expérience, cette pierre de touche des systèmes, doit finir par les user. En voyant grandir les charges qui pèsent sur la nation, les travaux publics prendre des proportions extraordinaires et puiser en même temps dans les caisses de l'Etat et dans la bourse des particuliers, deux ruisseaux venant de la même source, les crédits supplémentaires se succéder avec rapidité et créer une situation anormale, il n'est guère possible de ne pas comprendre que l'on va droit à une catastrophe terrible. Les ministres, et celui des finances en particulier, ne peuvent pas s'abuser, ne s'abusent pas à cet égard. Pourquoi donc ne pas s'arrêter? Pourquoi donc continuer chaque jour à s'enfoncer davantage dans un sentier qui mène inévitablement à un abîme? Pourquoi? Parce qu'ils ne leur est plus permis de faire autre chose que ce qu'ils ont fait jusqu'ici; parce que, le jour où ils quitteraient cette voie, ils tomberaient, et qu'ils ne veulent pas tomber. A qui la faute? Au pays; non pas au pays tout entier, mais aux privilégiés qui jouissent du droit électoral, c'est-à-dire à la minorité de la nation.

La corruption est dans les administrations, une partie des impôts gaspillés ne va pas à sa destination, on le sait, et on la tolère, parce que, pour la réprimer, il faudrait se heurter à des hommes qui, par eux-mêmes, par leurs parents, par leurs amis, exercent de l'influence dans les collèges électoraux, et qu'on redoute de perdre sa majorité à la chambre; on la laisse moissonner, parce qu'on n'ose pas adresser de reproches à ceux qu'on a soi-même marchandés, achetés; ainsi, la corruption politique entraîne l'autre, est la source de l'autre.

Chaque année les ministres viennent demander, chacun pour son département, des augmentations de traitements, des créations d'emplois, parce que le dévouement qui sait qu'on a besoin de lui veut se faire payer plus cher, parce qu'il faut toujours conquérir de nouveaux appuis à un système qui perd ses soutiens désintéressés, du moment qu'on l'apprécie, qu'on le juge mieux.

L'élévation exagérée dans les dépenses de travaux publics est une des principales causes qui ont amené la déplorable situation financière dans laquelle se trouve la France. Que les ministres osent donc réduire ces dépenses de manière à établir un véritable équilibre dans le budget, et vous entendrez un beau concert de cris, de plaintes, de récriminations venant des compagnies, des entrepreneurs, des capitalistes, des grands propriétaires, qui votent et qui profitent. Mais ils ne l'oseraient pas, ils savent bien qu'ils seraient renversés; car ce n'est pas eux, mais leur système administratif, que veulent maintenir ceux qui semblent leurs plus fermes appuis, et, encore une fois, ils ne veulent pas tomber.

L'armée coûte un million par jour, plus du quart du budget ordinaire. En vain on leur crie: Mais si vous dépensez une pareille somme pour une armée organisée en vue de la paix, après avoir proclamé la maxime de la paix à tout prix, que feriez-vous donc en cas de guerre? Où trouveriez-vous les ressources nécessaires pour résister à une attaque? Faites donc des économies; rendez donc des bras à l'agriculture qui en manque; laissez donc à des travaux productifs, source de richesse publique, des hommes qu'il vous faut nourrir et habiller sans nécessité véritable; ils restent sourds, ils n'osent pas alléger le budget de la guerre qui pèse si lourdement sur nos finances. Ils sentent qu'ils ont si mal dirigé la nation qu'ils en regardent une notable portion comme une ennemie qu'il faut contenir par l'armée; la puissance morale leur fait défaut, ils s'abritent derrière la force matérielle.

Ils ont tellement dit que les hommes déshérités des droits politiques étaient des barbares, que la majorité de privilégiés qui les soutient jetterait peut-être les hauts cris, s'ils prenaient l'initiative d'une réduction dans le budget de la guerre, et ils ne veulent pas les mécontenter.

En politique, ils sont aveuglés par la passion, par l'orgueil,

par l'irritation que leur cause la condamnation de leurs actes dans la presse, dans les banquets, dans les chambres; mais, en finances, ils voient clair, ils savent qu'ils vont à une catastrophe, et cependant ils marchent. C'est en vain que M. de Lafayette les a stigmatisés, que M. Thiers a montré le gouffre ouvert sous leurs pas; ils ne veulent pas s'arrêter. Qui donc les pousse?

Ils affectent une confiance étrange dans l'avenir; ils viennent, tout rayonnants, rejeter sur la disette, sur des sinistres imprévus, tous les embarras du passé, et promettent, au nom de la Providence, qu'ils ne se renouvelleront pas. Mais cette confiance qu'ils voudraient faire passer dans les esprits, croyez-vous qu'elle soit réellement au fond de leur cœur? Pensez-vous qu'ils se trompent à ce point de ne rien voir de ce qui se passe autour d'eux? Ne leur faites pas cette injure. Ils courent au milieu des dangers, et ils les connaissent, ils les appréhendent. Ils feignent une assurance qu'ils n'ont pas, dans la crainte d'aggraver encore la situation, de précipiter le dénouement.

Ils parlent de l'avenir comme s'il était à eux, s'il leur appartenait de le diriger, d'en disposer. Ils forment un ministère de paix, cela est vrai; mais n'est-ce pas au milieu d'une paix profonde qu'ils ont engagé les finances de telle sorte qu'ils ne peuvent rien tenter désormais, que le moindre choc venu de l'extérieur renverserait infailliblement tout leur édifice artificiel? Comment donc admettre qu'ils se font illusion, à moins que dans les affaires publiques on n'apporte la faiblesse qui abuse parfois les hommes dans leurs affaires privées? Mais non, encore une fois, cela ne peut pas être, cela n'est pas. Nous allons à un abîme, nous y allons à grands pas, nous y tomberons, si la majorité de la chambre ne s'épouvante pas de la secousse qui en doit résulter, si elle ne leur arrache pas le masque qui couvre leur visage, ne les renverse pas, au risque de perdre elle-même dans de nouvelles élections les sièges qu'elle occupe au parlement. Mais peut-on, en bonne conscience, espérer d'elle un semblable dévouement? Non; elle fera quelques vœux stériles pour un équilibre impossible dans le budget; elle rognera quelques centaines de mille francs, niaiserie propre à satisfaire les badauds; elle protestera peut-être de son désir de diminuer les dépenses, dans l'avenir, toujours l'avenir qui n'est à personne, quand le présent menace, et Dieu seul peut savoir comment se dénouera la situation.

On vient de publier une brochure destinée à un grand retentissement. Ce sont les *Lettres d'un Voyageur* qui a voulu, à la fin du mois dernier, et quand la guerre civile venait d'être seulement terminée, visiter la Suisse et se rendre compte par lui-même de la situation de ce pays. Nous remercions l'auteur de ces lettres de les avoir réunies; leur ensemble est une réfutation sans réplique des misérables calomnies qu'un pair de France n'a pas craint de lancer contre la Suisse radicale, et déjà plusieurs journaux, en les reproduisant, ont donné à ces précieuses rectifications une publicité qui sera toute au profit de la vérité.

Ce qui contribue à rendre ces lettres curieuses, c'est que l'auteur, M. Sala, appartient, par sa famille, par son passé, par la religion des souvenirs, à l'opinion royaliste. En allant se promener en Suisse, lui catholique, lui ancien compagnon d'officiers de la garde suisse qui avaient pris du service dans le Sonderbund, il avait à lutter contre le souvenir de ces anciennes amitiés, contre la ferveur catholique, contre les préjugés catholiques, dirons-nous, de ses coreligionnaires politiques.

Si, malgré ces obstacles qui pouvaient s'interposer entre la liberté de sa raison et la vérité toute nue, il a été obligé de reconnaître que les vainqueurs avaient été presque partout, presque toujours modérés, que la religion avait été respectée et ses ministres protégés; s'il a dû noter le sentiment de la légalité empreint dans toutes les consciences, la grandeur et la simplicité sublime du patriotisme de ces populations, et leur amour calme et fort pour l'indépendance, c'est que la réalité a dissipé en lui toute prévention, et qu'avec une loyauté bien louable et plus rare qu'on ne pense, il s'est cru engagé à confesser l'erreur de tant d'hommes à qui il manquait d'être éclairés.

Si les députés, après avoir lu les *Lettres sur la Suisse par un Voyageur*, ne se déclarent pas édifiés sur les mensonges propagés par les journaux dévots, par les *Débats* et par le *Conservateur*, organe des banquiers parisiens, leur mauvaise foi sera incurable.

## Affaires de Suisse.

**LUERNE.** — Le grand conseil s'est ajourné au 27 du courant, après avoir terminé la discussion en premier débat sur la révision de la constitution. Le principe démocratique a été maintenu pour l'exercice de la souveraineté populaire; cependant le veto a été écarté, mais à une faible majorité. Les droits de l'état vis-à-vis du clergé ont été nettement formulés; celui-ci aura trois représentants sur sept dans le conseil de l'éducation pour ce qui concerne l'enseignement catholique; ils seront nommés par le grand conseil et présentés à l'évêque. Un article qui garantissait la liberté religieuse n'a pas été adopté; on a dit que cette liberté était censée exister; toujours est-il que l'article adopté ne reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine comme religion de l'état. Les bourgeois suisses pourront, s'ils sont contribuables, voter dans les affaires communales, mais non dans les élections cantonales. L'introduction du système départemental a été adopté en principe.

**ZUG.** — Les élections ont eu lieu le 19; celles de la commune de Zug sont libérales. A Baar, on a nommé le colonel Andermatt, membre de l'ancien conseil de la guerre du Sonderbund. Cependant la majorité du grand conseil est libérale. Il a déjà fait dans ce sens les élections complémentaires que lui attribue la constitution.

**SCHWYTZ.** — Voici les principales dispositions du projet de constitution qui vient d'être adopté par la constituante schwytoise: 1° suppression de la landsgemeinde cantonale; 2° la sanction des lois réservée au

peuple réuni en assemblées de districts; 3° division du canton en huit districts et celui de Schwytz en deux districts, dont les chefs prendront le titre de *maire* au lieu de celui de *landammann*; 4° la majorité des trois tiers de voix est remplacée par la majorité absolue, laquelle suffira pour valider les résolutions du peuple; 5° il y aura treize cercles électoraux qui nommeront 80 représentants au grand conseil; 6° Schwytz continuera d'être le siège du gouvernement et du tribunal cantonal; 7° le conseil cantonal tiendra alternativement ses sessions à Lachen et à Einsiedeln.

C'est dimanche dernier, 23, que le peuple, réuni en assemblées communales, a dû se prononcer pour l'acceptation ou le rejet de cette constitution. Si elle est acceptée, — et elle le sera, sauf dans le district de Schwytz, — elle restera en vigueur durant huit ans; ce terme écoulé, si la révision est demandée par 2,000 citoyens, la question peut être soumise au vote du peuple.

Quant aux frais de guerre, on sait qu'il a été décidé qu'un tiers de la somme due serait payé ou cautionné par l'abbaye d'Einsiedeln, et les autres deux tiers par les districts.

**FRIBOURG.** — Le gouvernement provisoire ayant bien voulu autoriser la destruction par les flammes de la monstrueuse procédure instruite à l'occasion des événements de janvier 1847, le comité central de l'association patriotique a été chargé d'organiser une fête populaire pour célébrer cet auto-da-fé. Outre la procédure politique et toutes les pièces qui s'y rattachent, on brûlera encore sur la place publique tous les instruments de torture qui sont restés de la Mauvaise-Tour, tels que les tonneaux à double fond, le cône renversé, la roue, la banquette de la question, les chevaux, la menotte, etc.

La fête aura lieu lundi 31 janvier, et elle commencera à dix heures avant midi. Tous les prévenus de janvier, détenus et réfugiés, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à leur sort, en général tous ceux qui ont salué avec plaisir notre régénération politique, y sont cordialement invités.

Cette fête servira en même temps de rendez-vous aux différentes sections de l'association patriotique qui vient de se former, et dont les statuts ont été publiés dans l'un des précédents numéros du *Confédéré*, et le but de leur réunion, en gravant en caractères de feu dans leur mémoire le souvenir du passé, servira à cimenter une alliance dont le besoin devient chaque jour plus incontestable.

**VALAIS, le 19 janvier.** — Le résultat de la votation du peuple sur la constitution et le décret de sécularisation des biens du haut clergé et des corporations religieuses est entièrement favorable à l'acceptation de ces deux actes.

La constitution a été adoptée par 8,600 suffrages contre 800 rejets.

Le décret de sécularisation a été adopté par 7,100 votants contre 1,600 rejets.

Si le nombre des votants ne paraît pas très considérable, il faut attribuer ce fait à l'idée qu'avaient beaucoup d'électeurs que les absents étaient comptés comme acceptants, ainsi que cela se pratiquait sous la constitution de 1839. Ajoutez à cela que le temps très froid ne favorisait pas l'accès du scrutin.

Pour l'acceptation de la constitution de 1844, malgré toutes les intrigues du clergé et celles des meneurs, qui étaient tout puissants, il n'y a eu que 11,000 votants, dont 2,400 rejets.

Paris, le 27 janvier 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous appelons toute l'attention du public sur l'attitude prise hier par le ministre des finances au sujet de la réforme de l'impôt du sel. Cette réforme est sollicitée, réclamée avec vivacité et persistance par tout le monde, les conseils-généraux, l'agriculture, les populations pauvres. C'est une de ces questions qui sont parvenues à la plus extrême maturité. Eh bien! la chambre se trouve, dès le premier jour, en face d'un projet qui est une expropriation violente et sans indemnité du droit qu'a tout citoyen de se faire marchand de sel ou producteur de sel moyennant certaines obligations déjà suffisamment vexatoires; d'un projet de loi qui rétablit la gabelle et nous ramène avant 89; d'un projet qui heurte toutes les idées populaires, et qui aurait pour première conséquence, quoi qu'on en dise, de créer de nouveaux fonctionnaires et d'ajouter de nouvelles sommes au budget des dépenses. L'opposition s'alarme et accuse le ministre de vouloir faire repousser la réforme de l'impôt du sel en présentant un projet inacceptable. La commission de l'adresse, choisie par le ministre, est nommée. Son premier devoir est-il de dissiper les soupçons de l'opposition et du pays? Nullement; elle les confirme en rédigeant une phrase qui semble dire que rien n'est moins sûr, en présence de la situation financière, que l'adoption de la loi.

On discute l'adresse. Le ministre étale son optimisme à propos d'un état de choses qui devrait suffire pour le faire mettre en accusation; et cependant, un orateur de l'opposition signalant les dangers résultant d'un gaspillage criminel et s'élevant contre toute réforme qui diminuerait les recettes, le ministre des finances s'élance par l'issue qu'on lui ouvre, et vite il prend acte de l'adhésion que l'orateur a rencontrée dans une partie de l'assemblée.

M. Deslongrais était dans le vrai, dans la logique. Ce n'est pas sa faute, si le ministre a poussé la France au bord de l'abîme, s'il lui a lié les mains; mais le fait n'en est pas moins réel. Que le pays veuille faire des réformes financières, on lui objecte l'état de nos affaires. Qu'il veuille entreprendre une guerre honorable et juste, il ne le peut pas: ses finances sont obérées. Qu'il essaie d'aborder enfin par une mesure décisive la grande question de l'émancipation des noirs, il ne trouvera pas un sou dans sa caisse pour l'indemnité à laquelle auront droit les colons. Pas une grande entreprise dont on puisse se charger. Nous sommes réduits à la plus douloureuse, à la plus honteuse impuissance. Ou bien allourdir encore la dette, ou bien rester les bras croisés, voilà l'avenir qu'on nous a fait!

La sérénité du ministre actuel nait-elle de la pensée que nul ne voudra prendre le fardeau d'une situation aussi précaire? Nous le croirions volontiers. Avec ce tas de fonctionnaires députés dont il dispose, et qu'il fait manœuvrer, d'un geste ou d'un signe, comme il lui plaît, cet état de choses durera long-temps encore. MM. les électeurs dits conservateurs commencent, dit-on, à l'alarmer. Il est bien temps! Ils n'ignoraient sans doute pas qu'en nommant des députés ministériels, des complaisants serviles, c'était pour cinq années. C'est encore près de quatre ans que nous pouvons avoir à supporter cette majorité, sauf les événements plus ou moins imprévus. On verra dans quatre ans ce qu'elle aura fait de nos finances, cette assemblée si éclairée, si prudente et si française, dont chaque membre chasserait l'intendant qui traiterait sa fortune privée comme la majorité traite la fortune publique!





bres de l'ayuntamiento. Un somaten s'est aussitôt mis à leur poursuite, et deux forts détachements se sont joints à l'expédition. On ne sait pas encore si les factieux auront pu être atteints. Le 17, le capitaine-général était à Granollers.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**LA PATE PHOSPHORÉE** pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 46, à Lyon.

**GRAND SALON LITTÉRAIRE**, rue Basse-Ville, à côté le magasin faisant l'angle du quai de Retz. — On trouve à lire dans cet établissement tous les journaux.

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulallerie, 49.

**PRIX MONTHYON.**

Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 49, PALAIS-DES-ARTS.



**RAPPORT**

De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

**PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ. DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES**

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux. Couverts en pakfong dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine. Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués. Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches. Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7037)

**PAPIER FAYARD ET BLAYN**, pour guérir les rhumatismes, douleurs de goutte, lombagos, maux de reins et irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix. — N. B. Chaque rouleau porte les signatures Fayard et Blayn. — Prix: 1 et 2 fr. — Dépôt général chez MM. Macors et Guilleminet, et chez MM. Lardet, André et Vernet, à Lyon. (7495—8407)

Étude de M<sup>e</sup> Rombau, avoué, rue de la Cage, n° 43, à Lyon.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, Par-devant le tribunal civil de Lyon, D'UNE

**JOLIE PROPRIÉTÉ,**

Consistant en une maison appelée *Hôtel des Tuileries*, bâtiment, jardin, salle d'ombrage et terrain, située à Vaise, chemin de Saint-Cyr, n° 36. Cette vente aura lieu le samedi douze février mil huit cent quarante-huit, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, Palais-de-Justice, place de Roanne, à midi précis. Il sera procédé à l'adjudication d'une jolie propriété appartenant au sieur Casalis-Cob, située, ainsi qu'il a été dit à Vaise, chemin de Saint-Cyr, n° 36, consistant :

- 1° En une maison appelée *Hôtel des Tuileries*, ayant caves, rez-de-chaussée, trois étages et greniers, avec un belvédère formant une petite chambre.
- 2° En un autre petit bâtiment joignant le précédent au nord, prenant jour sur le chemin de Vaise à Saint-Cyr.
- 3° En un autre petit bâtiment servant d'écurie, prenant jour à l'occident par une ouverture de porte et une ouverture de croisée.
- 4° En un tènement de fonds en terrain, jardin et salle d'ombrage, de la contenance approximative de quarante-cinq ares; le tout est clos de murs et de buissons, confiné à l'occident par le chemin de Vaise à Saint-Cyr, au nord par la propriété Buchet, à l'orient par la propriété Chevalier, et au sud par le chemin conduisant aux Tuileries.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze mille francs; ci. 15,000 fr. S'adresser, pour les renseignements: 1° à M<sup>e</sup> Rombau, avoué poursuivant la vente, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n° 13; 2° au greffe du tribunal civil de Lyon, où est déposé le cahier des charges. (5047)

Étude de M<sup>e</sup> Parceint, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, n° 18.

Le lundi 31 janvier 1848, à dix heures du matin, sur la grande place du marché de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente de divers effets mobiliers saisis, consistant principalement en onze baignoires en cuivre, lit, matelas, poêles, glaces, banque, pendule, secrétaires, buffets, commode, fauteuils, chaises, etc. (2594)

**ON DEMANDE** pour une des bonnes pharmacies d'Alger un associé ou un successeur. S'adresser à MM. Bruny fils aîné et Chanel, rue Lanterne, 15. (2388)

**IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A VENDRE.**

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7. (2857)

**AVIS.** MM. les actionnaires du JARDIN d'HYVER sont prévenus qu'une assemblée aura samedi 5 février, à midi, au Jardin même. Les porteurs de huit actions ont seuls le droit d'y assister.

Les actionnaires qui ont moins de huit actions peuvent se faire représenter par ceux qui ont voix délibérative. (2909)

**SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE**

Rue Dauphine, n° 38, à Paris. Vingt années de succès.—Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Étiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Étienne; Labor, à Roanne; Fessy, à Montbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley; Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex. (3414)

**PLUS DE FAIBLESSE DE VESSIE CHEZ LES ENFANTS!**

Quinze ans d'un succès soutenu de ce précieux médicament pour toutes affections organiques du système urinaire sont la garantie de son efficacité. On compte par centaines les guérisons obtenues, soit des faiblesses ou des catarrhes de la vessie, soit des rétentions d'urine, soit des rétrécissements du canal de l'urètre, soit enfin de la gravelle.

Son prix est de 3 francs. Ce médicament est préparé et a été mis dans la pratique par Braun, médecin et pharmacien, rue Saint-Georges, n° 43, à Lyon. (3487) NOTA. — Envoyer un mandat sur la poste. (Affranchir.) Il n'y a point d'emballage à payer.

**MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.**

M. le docteur GASTRAITE exclusivement les maladies de voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc.—M. ce docteur Gas demeure place Bellecour, 8. (3990)

**GUÉRISON RADICALE**

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréte ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

**FONDS DE SERRURIER.** A vendre, pour cause de départ, un bon fonds de Serrurier. Il est situé à Saint-Didier au Mont-d'Or (Rhône). S'adresser, sur les lieux, à M<sup>me</sup> veuve Paty. (4556)

**AVIS.** Une jeune personne désire se placer dans un magasin ou dans une maison, soit pour être demoiselle de compagnie, soit encore pour tenir un comptoir ou des écritures. S'adresser au Bureau central d'Abonnements, rue Saint-Dominique, 41, à Lyon. (1554)

**Sirop de Mou de Veau,**

Préparé par QUET aîné, pharmacien, et avantageusement connu pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les maladies de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel, tous pharmaciens. (3800)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,**

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819. La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.	
8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. 5 c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 4. (5754)

**DENT QUININE**  
Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris. Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAUME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramolies, etc. c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant. BOITES et FLACONS à 5 fr. et 1 fr. 50 c.; BROSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

**POUR LES MAUX DE DENTS.** M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon: 2 fr. Aux mêmes adresses. (7649)

**TRESOR DE LA POITRINE.**  
Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutret fils, épicière, rue Marchande; à Saint-Etienne, Alouster, épicière, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, Place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3743)

**Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.**  
**DÉPURATIF DU SANG.**  
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPARILLE ET DE SÉNÉ,  
POUR LA QUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES.  
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.  
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)  
PRIX: 5 FR. LE FLACON. (3570)

**DRAGÉES D'ÉLIS ET CONTÉ**  
APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.  
Le rapport fait à l'ACADÉMIE par MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, et les meilleurs ouvrages de médecine, les recommandent comme le ferrugineux le plus agréable et le plus efficace dans le traitement des pâles couleurs, de pertes blanches et autres maladies des femmes; pour fortifier les tempéraments faibles, etc.—Dépôts, à Lyon, chez MM. VERNET, place des Terreaux; ANDRÉ, place des Célestins, LARDET, place de la Préfecture, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. — Toujours en boîtes carrées portant les cachets ÉLIS et CONTÉ, inventeurs, et LABÉLONYE, dépositaire général. (7488—8387)

**OFFICE DE NOTAIRE.** A céder tout de suite, un Office de Notaire dans le ressort de la cour royale de Dijon, d'un produit de 8 à 9,000 f. S'adresser à M<sup>e</sup> Suffet, notaire à Bourg. (2595)

**SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS**  
PRÉPARÉS AU SUCRE CANOI.  
Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue M. creière, 11. (7182)

**A LOUER** tout de suite ou à la Saint-Jean, magasin, arrière-magasin et cave, quai d'Orléans, 31. S'y adresser. (2592)

**SIROP PECTORAL DE MACORS AU MOU DE VEAU,**  
Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine. Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée. A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable SIROP VER-REFUGE pour les maladies des enfants. Dépôts à Lyon. M. VERNET, pharmacien aux Terreaux; M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (3906)

**AGENCE AMÉRICAINE.**  
LIVINGSTON WELLS ET C<sup>o</sup>, DE NEW-YORK. Transport et livraisons aux États-Unis de toutes marchandises, paquets, échantillons, colis, etc., par bateaux à vapeur et navires à voiles. Commissions aux États-Unis. S'adresser, à Lyon, à M. E. Pingrez, directeur des Messageries royales, 7, place des Terreaux. (2584)

**SIROP PHLEGGÉRIQUE**  
contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGGÉMIES DES VOIES URINAIRES  
CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48. Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (3528)

**PLUS DE DOULEURS!!!**  
Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction).—Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

**ENGELURES.**  
Spécifique qui les guérit en deux ou trois jours sans danger ni répercussion. 1 f. 25 c., à la pharmacie de PH. QUET, rue de la Préfecture, 5, Lyon. (3801)

**PATE PECTORALE AU SALEP.**  
DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac. Prix: 1 franc 25 centimes. Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Féli Michel et C<sup>o</sup>, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 513); et à Lyon, chez MM. Desriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)